Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260430-DEL_44_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **17**
Nombre de conseillers de votants : **19**

Date de la convocation : **16 avril 2026**
Date d'affichage de la convocation : **16 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un du mois d'avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

Étaient présents : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle (secrétaire), DUBUC Frédéric, FIZELIER Christelle, GALLAIS Luc, GASCOIN Laurence, HEUDES Estelle, LAURENT Eliane, LEBAS Sophie, LEMARIÉ Maxence, MARIE Philippe, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, et THARAULT Léa
Absents excusés : ROUX Sébastien (a donné procuration à FIZELIER Christelle) et LÉVÊQUE Mickaël (a donné procuration à CAZIN Mireille).
Absent : Néant

Un scrutin a eu lieu ; Mme BLAISE Estelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°45-2026 COMMISSION DE DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC : ÉLECTION DES MEMBRES

Nomenclature : 1.2 Délégations de service public

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-5 et D.1411-3 à D1411-5 ;
Vu la délibération n°44-2026 du 21 avril 2026 fixant les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public ;

Vu la liste déposée ce jour ;

Étant préalablement rappelé que :

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, la passation d'un contrat de délégation de service public implique la mise en place d'une commission en charge de l'ouverture des plis contenant les candidatures, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, et d'analyser et rendre un avis sur le contenu les offres remises par les candidats.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée du Maire ou de son représentant, en qualité de Président et de trois membres du Conseil municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste, étant précisé qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Conformément aux dispositions de l'article D.1411-3 du CGCT, les membres de cette commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260430-DEL_44_2026-DE

Une liste a été déposée ce jour :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
MODESTE Benoît	GALLAIS Luc
LEBAS Sophie	LAURENT Eliane
LEMARIÉ Maxence	DUBUC Frédéric

Après avoir pris connaissance de la liste,

Mme le Maire demande au Conseil municipal le vote à mains levées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE,** par un vote à mains levées, la composition suivante de la commission de délégation de service public :

  - Mme CAZIN Mireille, Maire

  - Membres titulaires :

- MODESTE Benoît
- LEBAS Sophie
- LEMARIÉ Maxence

  - Membres suppléants :

- GALLAIS Luc
- LAURENT Eliane
- DUBUC Frédéric

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Pleugueneuc, le 21 avril 2026

Le Maire,

Mme CAZIN Mireille